


<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 11 octobre 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Publié le  ID : 074-200070852-20221011-CC_114_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 29 Suppléants : 2 Absents : 6 Pouvoir : 2 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N°CC 114/2022</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le <b>11 octobre</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de <b>Monsieur Bernard REVILLON, 1<sup>er</sup> Vice-président.</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 05 octobre 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carole ETTORI, Corine GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléant :</b> Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Florence POZZO à Christian VERMELLE, Jean-Yves MÂCHARD à Bernard REVILLON.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Paul RANNARD, Pascal COULLOUX, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) – Avenant n°1.**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,  
Vu la délibération n°CC 174/2020 du 8 décembre 2020 portant sur le Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Considérant que la CC Usse et Rhône adhère au service mutualisé du SPPEH, porté par le Département de Haute-Savoie.

Le Vice-président précise que ce service fonctionnement pleinement au niveau de la Communauté de Communes et que les permanences assurées par l'association ASDER sont très demandées.

Le Vice-président donne lecture du projet d'avenant n°1 à la convention du SPPEH annexé à la présente délibération et propose aux Conseillers communautaires de le valider.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer l'avenant n°1 à la convention relative au Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) porté par le Département de Haute-Savoie.

**NOTIFIE** cette délibération au Département de Haute-Savoie.

**NOTIFIE** cette délibération aux 26 Communes d'Usse et Rhône.

**NOTIFIE** cette délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Le secrétaire de séance,**  
**Michel BOTTERI**


**Pour extrait conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> Vice-président,**  
**Bernard REVILLON**


*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*